



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 135 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2020

Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2020

**Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action
d'urgence contre l'Ebola**

**Vingt-huitième rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme
pour 2020**

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2020 (A/74/544). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni un complément d'information avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 26 novembre 2019.

II. Généralités

2. Les informations sur le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, notamment le mandat, le contexte général, l'évolution récente de la situation, la stratégie et la transition prévue, sont présentées aux paragraphes 1.1 à 1.13 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif rappelle que la dixième épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo a été déclarée le 1^{er} août 2018 et que le Bureau a été créé le 23 mai 2019, sous l'autorité du Secrétaire général, et que, le 17 juillet 2019, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que l'épidémie constituait une urgence de santé publique de portée internationale.

3. Le Secrétaire général indique également que le Bureau, qui est dirigé par un coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola ayant rang de Sous-Secrétaire général, met en œuvre un programme de coordination de l'appui fourni qui consiste à : a) coordonner l'appui international fourni dans le cadre de la lutte contre l'Ebola ; b) assurer la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies ;



c) superviser la mise en œuvre de deux des cinq volets¹ de la stratégie de renforcement de la lutte contre l'Ebola, qui sont axés, d'une part, sur la sécurité et la sûreté et, d'autre part, sur la participation et l'adhésion de la population. Le Comité consultatif rappelle que la stratégie susmentionnée vise notamment à garantir la sécurité d'accès afin de permettre une détection, un traitement et une vaccination rapides et d'enrayer la propagation du virus.

4. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'épidémie a atteint un pic en avril et mai 2019 et que le nombre moyen de cas d'infection confirmés a diminué depuis lors, passant de plus de 100 par semaine en juillet à 21 par semaine en octobre, mais que l'épidémie s'est déplacée vers des zones plus rurales et plus difficiles à atteindre dans le nord du pays. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, du 28 octobre au 17 novembre 2019, 31 cas d'infection confirmés en tout ont été signalés. Au 17 novembre 2019, le nombre total de cas d'infection était de 3 296 (3 178 cas confirmés et 118 cas probables), dont 2 196 (67 %) se sont soldés par un décès. Le Comité consultatif a été en outre informé que les ressources proposées pour le Bureau (voir par. 12 à 17) avaient été calculées en prenant comme hypothèse que l'épidémie d'Ebola actuelle serait terminée avant la fin de mars 2020.

5. Le Secrétaire général indique que le Bureau se retirerait avant le 30 juin 2020 et la responsabilité de l'application de la stratégie « objectif : zéro », qui est en cours d'élaboration, serait transférée à l'équipe de pays des Nations Unies et à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). La stratégie « objectif : zéro » serait axée sur les éléments suivants : a) surveillance rigoureuse aux fins de la gestion de toute flambée d'Ebola ; b) appui aux personnes qui ont survécu à la maladie ; c) prestation de services essentiels aux populations touchées ; d) amélioration des services de santé de base ; e) réconciliation et stabilisation. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le transfert progressif des responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies et à l'équipe de pays pour l'action humanitaire serait une des tâches essentielles exécutées par le Bureau durant le deuxième trimestre de 2020, l'objectif étant de faire en sorte que sa fermeture ne prive pas les autres présences des Nations Unies dans le pays de moyens d'assumer toutes les tâches qui restent à accomplir. Aucune ressource et aucun poste ne seraient donc transférés du Bureau aux autres entités des Nations Unies.

6. Le Comité consultatif se félicite de l'initiative prise à point nommé pour coordonner les efforts visant à soutenir la lutte contre l'Ebola et du fait que la propagation du virus est en voie d'être maîtrisée grâce à ces efforts. Il est conscient de la fluidité de la situation sur place et compte que le Secrétaire général rendra compte à l'Assemblée générale, au moment où elle examinera le présent rapport, de l'évolution de la situation, y compris de l'incidence des conditions de sécurité sur les activités du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola et sur la lutte contre l'Ebola en général.

¹ Le Comité consultatif rappelle qu'une approche intégrée a été envisagée pour les activités de coordination et de collaboration du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola et qu'une équipe d'intervention d'urgence contre l'Ebola, coprésidée par le Sous-Secrétaire général remplissant les fonctions de Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola et le Directeur général adjoint chargé des interventions d'urgence à l'échelle régionale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), superviserait l'application la stratégie intégrée qui comprend les cinq volets suivants : a) intervention en matière de santé publique à l'appui du Ministère de la santé de la République démocratique du Congo (sous la direction de l'OMS) ; b) soutien à l'action politique, renforcement de la sécurité et appui opérationnel (sous la direction du Coordonnateur) ; c) appui aux populations touchées (sous la direction du Coordonnateur) ; d) planification, suivi et communication en matière financière (sous la direction de la Banque mondiale) ; e) préparation des pays voisins (sous la direction de l'OMS, avec l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires). Le Coordonnateur serait responsable de l'application des deuxième et troisième volets.

III. Ressources pour le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

Ressources pour 2019

7. Les dépenses engagées par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola de juin à décembre 2019 s'élèvent à 6 282 400 dollars². Ce montant comprend (voir A/74/544, tableaux 1.2 et 1.3) :

a) un premier montant de 774 600 dollars que le Secrétaire général a autorisé, en vertu du paragraphe 1 a) de la résolution 72/264 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, afin de financer les coûts du déploiement initial du Bureau du 19 juin au 31 août 2019 ;

b) un montant de 5 507 800 dollars relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses approuvée par le Comité consultatif pour la période du 9 août au 31 décembre 2019.

8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les dépenses effectives relevant de l'autorisation donnée par le Secrétaire général : sur le montant autorisé (774 600 dollars), 491 499 dollars ont été dépensés en novembre 2019, ce qui laisse un solde inutilisé de 283 101 dollars (37 %). Le Comité a été informé qu'un certain nombre de dépenses avaient été comptabilisées entre septembre et novembre 2019, c'est-à-dire en dehors de la période autorisée par le Secrétaire général, mais que ces dépenses avaient trait aux voyages effectués par le personnel en juillet et août et aux dépenses de personnel et de sécurité pour les mois de juin, juillet et août 2019 et qu'elles avaient été comptabilisées tardivement. **Le Comité consultatif constate que les fonds approuvés par le Secrétaire général sont encore utilisés, bien que le financement initial du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola ait pris fin le 31 août 2019. Le Comité estime aussi que la pratique consistant à continuer à dépenser les fonds approuvés par le Secrétaire général au-delà de la période pour laquelle ils étaient prévus a conduit à un chevauchement des autorisations d'engagement, notamment pour les fonds relevant de l'autorisation d'engagement approuvée par le Comité pour la période du 9 août au 31 décembre 2019 (voir également par. 9 et 10). Le Comité estime qu'il faut clarifier cette pratique et compte que des explications seront données à ce sujet à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

9. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations présentées dans le tableau ci-après concernant les dépenses relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses qu'il avait approuvée pour la période du 9 août au 31 décembre 2019.

Dépenses effectives et dépenses prévues relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses approuvée par le Comité consultatif pour la période du 9 août au 31 décembre 2019

	Montant approuvé par le Comité consultatif	Dépenses effectives			Projection		Total
		Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Autres dépenses du personnel	2 680 400,00	5 730,00	226 069,95	483 574,86	466 925,72	866 925,72	2 049 226,25
Consultants	67 500,00	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	183 000,00	–	15 378,80	91 477,55	120 953,95	120 953,95	348 764,25
Installations et infrastructures	235 300,00	–	–	–	252 570,00	123 570,00	376 140,00
Transports terrestres	113 400,00	–	–	–	21 350,00	21 350,00	42 700,00

² Le Secrétaire général rend compte du financement du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/74/583).

	Montant approuvé par le Comité consultatif	Dépenses effectives			Projection		Total
		Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Transports aériens	522 600,00	–	–		271 713,07	271 713,07	543 426,14
Communication et informatique	526 100,00	–	–		308 219,00	308 219,00	616 438,00
Fournitures, services et matériel divers	1 179 500,00	30,00	–	268 171,83	656 524,83	267 940,00	1 192 666,66
Total	5 507 800,00	5 760,00	241 448,75	843 224,24	2 098 256,57	1 980 671,74	5 169 361,30

10. Le Comité consultatif note que sur le montant total prévu dans l'autorisation d'engagement de dépenses qu'il a approuvée, 1 090 433 dollars (20 %) seulement ont été dépensés durant la période d'août à octobre 2019, mais qu'une forte augmentation des dépenses est prévue pour le reste de l'année, à savoir que 4 078 928 dollars (74 %) doivent être dépensés durant novembre et décembre, ce qui porte le montant total des dépenses de 2019 à 5 169 361 dollars (94 %). **Sachant que les activités menées par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola à l'appui de la lutte contre l'Ebola ont conduit à une forte diminution du nombre de cas d'infection enregistrés en octobre et en novembre 2019 (voir également par. 4), le Comité consultatif estime peu probable que les besoins opérationnels soient, durant ces deux mois, presque quatre fois plus importants que durant les trois mois précédents où l'épidémie était à son plus fort.**

11. Le Comité consultatif s'est fait fournir une liste des engagements autorisés par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 1 a) de la résolution 72/264 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, au 25 novembre 2019. Il entend examiner ces questions dans son rapport concernant le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/74/583).

Ressources demandées pour 2020

12. Les ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense pour le Bureau, qui s'élèvent à 6 454 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour la période de six mois allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, sont présentées aux paragraphes 1.19 et 1.23 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif note que, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, ces ressources se décomposeraient comme suit :

a) 4 312 100 dollars au titre des autres dépenses de personnel, pour financer 51 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 1 P-2, 14 SM, 2 AN et 12 AL) et 9 postes de Volontaires des Nations Unies (voir aussi par. 14 et 15 ci-dessous) ;

b) 20 000 dollars au titre des dépenses de représentation et des dépenses connexes, pour couvrir les dépenses afférentes aux réceptions officielles ;

c) 96 600 dollars pour financer les services de trois consultants (voir aussi par. 16 ci-dessous) ;

d) 143 000 dollars au titre des voyages officiels, pour financer des voyages nationaux, régionaux et internationaux ;

e) 418 100 dollars au titre des services contractuels, dans le cadre du renforcement de la présence du Bureau sur le terrain ;

f) 1 375 800 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, dont 476 800 dollars pour la communication et l'entretien ; 17 600 dollars pour l'entretien, le mobilier et le matériel ; 259 200 dollars pour les assurances générales, le fret et les dépenses connexes, les carburants et lubrifiants et la détente et les loisirs ; 161 000 dollars pour la location de locaux et de matériel ; 88 400 dollars pour la location de véhicules, les

carburants et lubrifiants et les pièces de rechange ; 265 500 dollars pour les transports aériens ; 14 400 dollars pour les services collectifs de distribution ; 71 000 dollars pour les services de sécurité, les matériaux de construction et le matériel de défense des périmètres ; 21 900 dollars pour les logiciels, licences et redevances (voir aussi par. 17 ci-dessous) ;

- g) 11 700 dollars au titre des fournitures et accessoires ;
- h) 77 300 au titre du mobilier et du matériel.

Observations et recommandations du Comité consultatif concernant les ressources demandées

13. Le Comité consultatif s'est fait communiquer la ventilation des ressources demandées pour 2020. Il note que, même si on s'attend actuellement à ce que l'épidémie d'Ebola prenne fin d'ici à mars 2020 et que le Bureau ferme d'ici au 30 juin 2020, le ralentissement des opérations sur le terrain qui devrait en résulter n'a pas été pris en compte dans les prévisions globales pour 2020 pour un certain nombre de postes budgétaires, comme indiqué ci-dessous.

Dépenses de personnel

14. Le montant demandé au titre des autres dépenses de personnel pour 2020 s'élève à 4 312 100 dollars et permettrait de financer 51 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 1 P-2, 14 SM, 2 AN et 12 AL) et 9 postes de Volontaires des Nations Unies. Comme indiqué au paragraphe 1.22 et dans le tableau 1.4 du rapport du Secrétaire général, l'emploi de temporaire de sous-Secrétaire général serait supprimé à la fin du mois de janvier 2020 et le nombre d'emplois de temporaire restants serait ramené de 50 à 41 pour la période d'avril à juin. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que 4 emplois de temporaire (1 P-4, 1 P-3, 1 SM et 1 AN) sur les 62 emplois financés au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses qu'il avait accordée (voir par. 7 b) et 9) étaient vacants au 22 novembre 2019. **Compte tenu du retrait imminent du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, le Comité consultatif estime qu'aucun besoin opérationnel ne justifie que le processus de recrutement et d'intégration se poursuive pour tous les emplois proposés. Il est donc d'avis que le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des autres dépenses de personnel n'est peut-être pas pleinement justifié.**

15. Le Secrétaire général indique que le Sous-Secrétaire général continuera d'occuper les fonctions de coordonnateur pendant le mois de janvier 2020 afin d'assurer la transition avec le (la) nouveau(elle) Coordonnateur(trice). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à compter de février 2020, les opérations courantes du Bureau seraient gérées par un(e) directeur(trice) de la classe D-2. De plus, un sous-secrétaire général de la MONUSCO donnerait des conseils au (à) directeur(trice) de la classe D-2 et au Bureau dans son ensemble jusqu'à la fermeture du Bureau, le 30 juin 2020. **Le Comité consultatif compte que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à la MONUSCO, en sa qualité de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, sera associé à tous les aspects des activités du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola jusqu'à la fermeture de celui-ci.**

Consultants

16. Le montant demandé au titre des consultants pour 2020 s'élève à 96 600 dollars. Le Comité consultatif a été informé que ce montant permettrait de financer les services d'un(e) consultant(e) recruté(e) sur le plan international (48 330 dollars) et de deux consultant(e)s recruté(e)s sur le plan national (48 270 dollars), et que ces consultant(e)s apporteraient au Bureau une expertise sur les questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles, notamment en matière de formation et de sensibilisation. Le Comité consultatif note d'après le tableau ci-dessus que, conformément à l'autorisation d'engagement de dépenses qu'il avait accordée, un montant de 67 500 dollars avait été

prévu pour ces trois consultants mais qu'il ne serait pas utilisé en 2019. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que d'autres entités (fonds, programmes et organismes) des Nations Unies disposaient de capacités internes dans ce domaine dans le cadre du réseau global de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et que le réseau avait l'intention de former tout le personnel participant à l'action contre l'Ebola, notamment le personnel international et national des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales ainsi que le personnel gouvernemental. Le Comité a également été informé que les activités des consultant(e)s appuieraient cette initiative. **Le Comité consultatif estime que le rôle des consultant(e)s serait limité, d'autant qu'un réseau global de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles est déjà en place et que la MONUSCO dispose déjà de capacités dans ce domaine. Il n'est donc pas convaincu que les services de trois consultant(e)s soient nécessaires.**

Frais généraux de fonctionnement

17. Le montant demandé au titre des frais généraux de fonctionnement pour 2020 s'élève à 1 375 800 dollars, dont 88 400 dollars pour les transports terrestres (location de véhicules, carburants et lubrifiants et pièces de rechange) et 265 500 dollars pour les transports aériens. Le Comité consultatif note d'après le tableau ci-dessus que 113 400 dollars au titre des transports terrestres et 522 600 dollars au titre des transports aériens ont été alloués dans le cadre des engagements qu'il a autorisés. Il observe qu'aucune dépense n'a été enregistrée entre août et octobre, que toutes les dépenses seraient engagées en novembre et décembre 2019 et que le montant des dépenses effectives sur toute la période s'élèverait à seulement 42 700 dollars pour les transports terrestres et à 543 426 dollars pour les transports aériens. En ce qui concerne les transports terrestres, le Comité a demandé des précisions et a été informé que le Bureau avait l'intention de louer 24 véhicules (22 véhicules tous usages et 2 véhicules blindés) auprès de la MONUSCO. En ce qui concerne les transports aériens, le Comité a également demandé des précisions et a été informé que l'autorisation d'engagement de dépenses qu'il avait accordée portait sur un nombre estimatif de 160 heures de vol et que ce nombre avait été réduit de 50 % et ramené à 80 heures de vol ; en effet, les besoins en vols spéciaux seraient limités car plusieurs sites étaient accessibles par la route et, par ailleurs, le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies opérait un vaste réseau de vols réguliers pour appuyer l'action contre l'Ebola. **Le Comité consultatif note qu'aucune dépense n'a été engagée entre août et octobre 2019, alors même que le Bureau aurait dû avoir d'importants besoins opérationnels en matière de transports terrestres et aériens pendant cette période, puisque l'épidémie commençait à peine à reculer après un pic. Il estime que, compte tenu du retrait imminent du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, les ressources demandées au titre des transports terrestres et aériens pourraient ne pas être pleinement utilisées pendant la période considérée.**

IV. Questions diverses

Enseignements à retenir

18. Le Comité consultatif rappelle les observations et recommandations qu'il a formulées dans son rapport sur l'examen des enseignements tirés des activités de coordination menées par la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (A/71/810)³, notamment au sujet de la nécessité : a) de renforcer la coordination et la collaboration avec les partenaires locaux, régionaux et internationaux, notamment l'OMS, l'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; b) d'avoir une structure organisationnelle allégée et située au plus près

³ La Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola trouve son origine dans la résolution 2177 (2014) adoptée par le Conseil de sécurité le 18 septembre 2014 ; elle a été créée le 19 septembre 2014 par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/1 et fermée le 31 juillet 2015 (voir en particulier A/71/810, par. 5 à 7).

des zones concernées ; c) de faire preuve de discernement dans l'acquisition et la gestion des ressources opérationnelles, y compris des véhicules ; d) de faire un usage judicieux des ressources financières et d'en rendre compte de manière transparente. Le Comité note que certains des enseignements tirés de l'expérience qui figurent dans ce rapport ont été pris en compte en ce qui concerne le Bureau. **Le Comité consultatif réitère les observations et recommandations qu'il a formulées dans le rapport susmentionné, auxquelles l'Assemblée générale a souscrit au paragraphe 2 de la section II de sa résolution 71/272 B. Il réaffirme en particulier que les mécanismes institutionnels existants, tels que le cadre de l'aide humanitaire d'urgence adopté par l'Assemblée dans sa résolution 46/182, auraient pu être utilisés, y compris les ressources du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (ibid., par. 25). Il souligne qu'il faut continuer de tout mettre en œuvre pour tirer parti de l'expérience acquise et, en particulier, pour utiliser judicieusement les ressources financières disponibles, et qu'un examen des enseignements à retenir dans ce domaine sera entrepris dès que possible.**

Structure et présentation

19. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (voir [A/74/7](#), chap. I, par. 15 à 40), le Comité consultatif exprime de nombreuses préoccupations au sujet de la structure et de la présentation du budget et note que ses observations et recommandations à ce sujet s'appliquent également au rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant le Bureau. Il estime que certaines informations, notamment des précisions sur les produits, auraient dû figurer dans le rapport du Secrétaire général. **Si le Comité consultatif continue d'appuyer les efforts déployés par l'Organisation dans le cadre de son action contre l'Ebola, il estime néanmoins que les ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense pour 2020 pour le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola ne sont pas suffisamment justifiées.**

IV. Conclusion

20. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 1.24 du rapport sur les prévisions révisées. **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes qui précèdent, en particulier du fait que les prévisions de dépenses ne sont pas suffisamment justifiées et que la présentation du budget manque de clarté, et compte tenu du retrait prévu du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) **Ouvre, pour le Bureau, un crédit supplémentaire de 5 600 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 au chapitre 27 (Aide humanitaire) du budget-programme de 2020, qui sera prélevé sur le fonds de réserve ;**

b) **Ouvre au chapitre 36 (Contributions du personnel) un crédit de 295 100 dollars à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme.**